

**A Hervé Gaymard**

**Ministre de l'agriculture, de l'alimentation,  
de la pêche et des affaires rurales.**

Monsieur le Ministre,

Sources et Rivières du Limousin est une associations agréée au titre du code de l'environnement, sur le territoire de la Région Limousin. Notre objet statutaire concerne la préservation de la qualité des eaux en particulier et la protection de l'environnement en général. Nous agissons dans cette région depuis plus de 20 ans et avons de ce fait acquis une solide expérience des enjeux environnementaux de ce territoire.

Or aujourd'hui un certain nombre de faits et d'évolutions suscitent notre inquiétude. Nous avons l'honneur par la présente de vous saisir de ces faits, et d'en appeler à votre vigilance.

- Concernant l'implantation d'élevages industriels en Limousin, et plus particulièrement en Creuse :

Le limousin est reconnu pour la qualité de son environnement et de ses paysages. Ceux-ci constituent des éléments moteurs pour notre économie locale orientée en particulier vers le tourisme. Nous constatons pourtant depuis quelques années un redéploiement de la filière porcine dans notre région, comme dans tout le grand Sud-Ouest.

Ces unités d'élevage industriel concernent des bâtiments d'élevage hors-sol, soumis à autorisation au titre des ICPE, de porcs ou volailles en particulier. Or bon nombre de ces projets ne prennent pas suffisamment en compte la protection de l'environnement. Nous intervenons à l'occasion des enquêtes publiques pour relever ces insuffisances qui amènent de plus en plus les commissaires enquêteurs à délivrer des avis défavorables aux projets, notamment sur la question des plans d'épandage. C'est aussi parfois le Tribunal Administratif qui confirme ces insuffisances.

Nous commençons par ailleurs à entrevoir les impacts directs de ces installations, puisque la Creuse voit aujourd'hui la qualité Nitrates de ses cours d'eau se dégrader irréversiblement dans les zones justement les plus touchées par ces implantations d'élevages industriels.

Les retombées économiques pour notre région ne sont par ailleurs jamais clairement identifiées pour ces implantations.

Derrière ces questions, c'est évidemment le principe même de l'agriculture intensive que nous ne comprenons pas. L'impact environnemental fort n'est jamais intégré dans les coûts globaux de fabrication. Ce sont les territoires concernés qui doivent les supporter.

En tant que Ministre de l'agriculture, de l'alimentation et de la pêche, nous estimons qu'il est de votre responsabilité d'apporter des solutions eu problèmes engendrés par cette filière.

Nous vous demandons sur ce point de bien vouloir entendre nos propositions :

- Remettre en cause le système de production hors-sol de type industriel qui n'apporte rien à nos régions si ce n'est une dégradation de la qualité de notre environnement et donc des conséquences sur la santé (voir le rapport de la Commission d'orientation du Plan National Santé Environnement du 12 février 2004) et alors que la pollution agricole devient l'élément majeur de pollution diffuse qu'ont à traiter nos territoires.
- Assurer le sérieux des études d'impact par la mise en place par exemple d'un agrément des bureaux chargés de leur réalisation. Nous découvrons trop souvent des dossiers bâclés et très légers sur les questions environnementales.
- Donner plus de moyens aux services instructeurs de ces dossiers, afin que le contrôle de légalité puisse enfin se réaliser. Les associations de protection de l'environnement ne sont pas là pour pallier à ce manque de moyens dans les structures publiques.
- Donner plus de moyens à l'information et à la participation du public et des acteurs locaux dans les processus décisionnels concernant l'implantation de ce types d'élevages.

A ce titre la modification récente du fonctionnement des CDH (sur proposition conjointe d'un député de Bretagne, et d'un député de Creuse...) nous apparaît constituer un recul inadmissible dans l'application du principe de participation.

De même que la suppression par les sénateurs du référendum local d'initiatives citoyennes.

- Lutter contre le rehaussement des seuils d'autorisation préalables en matière d'ICPE. Cette mesure s'avèrerait dangereuse alors que les pouvoirs publics ne sont déjà pas capables de contrôler efficacement les activités polluantes.
- Assurer l'intégration des préoccupations d'environnement dans les politiques du ministère de l'agriculture, au moment où une loi eau est en préparation et où la France s'est engagées par la Directive cadre sur l'eau à la reconquête de la qualité de ces milieux.

En espérant que ces quelques propositions attachées aux problématiques de notre territoire retiendront toute votre attention, Nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, en l'assurance de notre parfaite considération.

Sources et Rivières du Limousin

**Président : Jean-Jacques Gouguet**

**Limoges, le 16 mars 2004**